



Consultation publique sur la « neutralité du Net »

-

Positions de l'UNAF mars 2010

1/ Les enjeux sociaux et économiques

L'analyse économique réalisée par l'ARCEP met en évidence les principaux enjeux économiques liés à la neutralité ou non des réseaux : effets concurrentiels, impact sur les prix, sur la qualité du service, sur les investissements, sur l'innovation¹.

Dans son discours inaugural, la Secrétaire d'Etat a rappelé que les enjeux sociétaux de la neutralité des réseaux étaient multiples citant notamment «*respect de la vie privée des internautes, garantie de la liberté d'expression, qualité et continuité des services offerts sur internet* ».

Neutralité des réseaux et Innovation

Si le lien entre innovation et progrès social peut-être discuté, comme celui de l'impact social et sociétal de l'Internet, force est de constater qu'Internet s'avère un terreau particulièrement fertile à l'innovation, en particulier familiale, associative et consumériste.

Cette capacité permanente de l'Internet de se renouveler, de proposer de nouveaux services aux utilisateurs et à l'économie dans son ensemble est fondée sur la neutralité du Net. L'absence de droits d'entrée prohibitifs, la possibilité pour chacun d'accéder sans discrimination à tout nouveau service (la question du coût du service proposé ne se pose pas à ce niveau) est la base d'un marché contestable et innovant.

Toucher à la neutralité des réseaux pourrait par exemple contraindre tout nouveau service (par exemple un service d'accompagnement scolaire par vidéo à distance) à s'acheter une priorité de passage sur le réseau, ou à s'engager à adapter le service aux besoins non pas de l'utilisateur mais de l'opérateur. Des conditions exclusives

¹ « La neutralité des réseaux : vers une remise en cause ? », La lettre de l'autorité, N°67, ARCEP, juillet 2009.

d'accès peuvent aussi être envisagées (le service ne pourra être accessible que des abonnés Orange, mais pas Free, ou vice versa...).

Ainsi, sans neutralité du net, ni google, ni wikipedia n'auraient pu exister. Renoncer à la neutralité du Net, c'est renoncer à la liberté créative

Selon l'ARCEP, l'enjeu est de « s'assurer que de nouveaux acteurs du Net puissent émerger et préserver la capacité d'innovation ».

Neutralité des réseaux et qualité de service

Selon l'ARCEP, la contrepartie à la neutralité des réseaux, dans un contexte de congestion des réseaux en certains points ou sur certaines périodes d'affluence, est l'absence de garantie de qualité de service.

Rompre la neutralité des réseaux et permettre aux FAI de prélever des "péages" sur les contenus pourrait selon l'ARCEP leur permettre de financer le développement du réseau.

Il est cependant à craindre que l'effet sur l'investissement industriel soit inverse, les "péages" permettant de générer des marges sans avoir à augmenter les débits.

Seule la neutralité des réseaux permet de dynamiser la concurrence entre FAI pour qu'ils proposent le meilleur débit au meilleur prix.

Neutralité des réseaux et Associations familiales

La liberté d'expression et de communication est vitale au monde associatif. L'internet est un nouvel espace pour exercer cette liberté.

C'est la neutralité des réseaux qui permet à une association locale d'être aussi accessible au grand public qu'un site de grand média, de faire connaître ses services ou ses prises de position en réduisant la difficulté d'accès à l'espace public issue de la concentration des médias traditionnels.

La neutralité du réseau parce qu'elle empêche toute discrimination ou sélection en fonction du contenu et notamment en fonction de l'émetteur du contenu permet de rééquilibrer la différence d'accès à l'espace public entre acteurs associatifs et acteurs marchands.

- de nombreux contenus nécessitent de la bande passante (ex : Université des familles, cours en ligne, conférences du tiers-secteur). Ce qui permet le

développement de ces usages c'est une concurrence saine entre FAI, centrée sur les investissements matériels sur le réseau, sans discrimination.

- parce qu'ils n'ont pas un caractère uniquement ludique et/ou économique, de nombreux services proposés aux familles ont besoin de temps pour être reconnus. Par exemple, les cahiers de correspondance électronique entre parents et enfants, des jeux ludo-éducatifs, des contenus éducatifs élaborés de manière communautaire. Ce qui permet l'apparition et l'enracinement de ces usages, c'est la tarification au forfait haut débit et la neutralité du net. Grâce à cette tarification, une famille n'a pas à arbitrer entre ces différents contenus. Car il est peu probable que les producteurs de ces contenus soient en capacité de s'acheter une priorisation ;

C'est donc bien la neutralité des réseaux qui peut garantir le développement de ces contenus et services et l'accès pour tous.

Pour un FAI, il est probablement plus rentable de favoriser l'accès à des contenus sportifs qu'il a acheté et qu'il cherche à amortir que l'accès en ligne à l'intégralité d'un auteur classique.

Dis autrement, entre Corneille le dramaturge et Corneille le chanteur, il ne doit pas y avoir de différences d'accès pour les familles.

2/ Positions de l'UNAF

- ⇒ L'UNAF estime que la neutralité des réseaux est un principe fondamental qui ne doit pas être remis en cause.
- ⇒ L'UNAF admet qu'une exception à ce principe peut être envisagé pour des contenus illégaux sous réserve que ces exceptions soient limitées, transparentes, encadrées par le juge et proportionnées
- ⇒ L'UNAF demande que soient poursuivis les investissements dans les infrastructures réseaux afin de proposer à chaque famille quel que soit son niveau et son lieu de vie un accès illimité et de qualité à l'Internet.
- ⇒ L'UNAF s'oppose au développement par les fournisseurs d'accès de contenus exclusifs. Pour l'UNAF, un FAI c'est un prix et un débit.
- ⇒ L'UNAF s'oppose au développement d'une tarification « au giga » qui mettrait en danger l'accès à certains contenus sociaux et solidaires nécessitant un flux important.